

# MÉDECINS

EN PAYS DE

# MARTIGUES

n°26

Journal des professionnels de la santé  
Semestriel - Gratuit  
Juin 2021



## ACTUS

Point d'étape sur le projet  
médical stratégique du Centre  
Hospitalier de Martigues

## ENVIRONNEMENT

Étude AIR SANTÉ  
du Pays de Martigues

## DOSSIER

# Sport-santé

**CIAS**  
pays de Martigues  
Martigues • Port-de-Bouc • Saint-Mitre-les-Bains

# DANS LE SOMMAIRE

## Actus ..... p 7

Point d'étape sur le projet médical stratégique  
du Centre Hospitalier de Martigues

## Dossier ..... p 8

Sport-santé

## Environnement ..... p 15

Étude AIR SANTÉ du Pays de Martigues

## Portrait ..... p 20

3 questions au Dr Fabien Sasso,  
médecin généraliste à Martigues

# ÉDITO



Espace Santé Autonomie de Martigues a ouvert ses portes le 21 juin dernier. Nouvelles missions, nouveaux publics pour ce lieu appartenant auparavant à l'UNEDIC et acquis par la Ville de Martigues pour permettre le regroupement en un seul lieu de plusieurs services intercommunaux, hospitaliers, départementaux et associatifs œuvrant pour la promotion de la santé et pour l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Vous y êtes les bienvenus pour y découvrir les ressources pour vous-mêmes en tant que professionnels de santé et pour vos patients, et pour participer en septembre aux groupes de travail qui seront consultés dans le cadre du renouvellement du Contrat local de santé du Pays de Martigues, marqué pour cette deuxième édition par l'entrée de la CPTS du Pays de Martigues au sein du Comité de pilotage.

Très mobilisée depuis sa création, cette dernière, et vous à travers elle, aura été à nos côtés un acteur précieux dans la gestion de la crise sanitaire, de même que le Centre hospitalier présentant ici un point d'étape de son Projet médical stratégique.

Je salue aussi les différentes initiatives de regroupement pluriprofessionnel de santé portées à Martigues nord, Port-de-Bouc, et plus de récemment à Martigues sud qui constituent de vrais atouts pour l'attractivité de notre territoire pour la médecine de ville.

La crise sanitaire a mis en exergue puis amplifié des souffrances physiques, psychiques et sociales. Nous avons souhaité mettre à l'honneur dans ce numéro toute la dynamique engagée depuis 5 ans dans le déploiement du sport-santé sur le territoire du pays de Martigues. De nombreuses initiatives sont portées et poursuivront leur diversification au service de la santé de tous, notamment grâce au recrutement d'un chargé de mission au sein de l'Office municipal des sports de Martigues.

Saluons aussi le partenariat entre l'Accueil de jour des Capucins, géré par le CIAS, l'îlot de formation en médecine générale de la Faculté de médecine et le secteur de psychiatrie adulte au service de l'accès aux soins des personnes sans chez soi, l'ouverture d'une Permanence d'accès aux soins de santé dentaire et d'une Consultation du risque au sein du Centre hospitalier, ainsi que les avancées dans le champ de la santé environnementale nécessitant une mobilisation de tous les acteurs.

Merci à chacun d'entre vous pour votre implication sans compter au service de la population.



Gaby Charroux,  
Président du Centre  
intercommunal d'action  
sociale du Pays de Martigues

### Médecins en Pays de Martigues

Contact : Email : marielle.ortega@cias.paysdemartigues.fr

Directeur de la publication : Gaby Charroux / Rédactrice en chef : Catherine German-Labaume

Rédaction : Marielle Ortega / Photos : Cecilia Revol, Centre social Tichadou, Laurence Gauthier, Laurent Carte, Marielle Ortega, Laurent Mabru / Mise en page : Alexandre Graziani / Impression : Imprimerie CCI - Marseille

Nos remerciements vont à l'ensemble des médecins et autres professionnels qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro. L'édition papier a été tirée en 2000 exemplaires.

## La CPTS du Pays de Martigues immergée dans la crise sanitaire dès sa création

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sont un nouveau mode d'organisation inscrit dans le code de la santé publique qui rassemble des professionnels de santé volontaires, sanitaires de premier ou second recours, médico-sociaux et sociaux, désirant s'organiser pour mieux travailler ensemble sur un territoire donné. Son objectif est de contribuer à la structuration et à la coordination des parcours de santé des patients autour d'un projet de santé.

Dans cet objectif, l'association Communauté Professionnelle Territoriale de santé du Pays de Martigues, reconnue officiellement par l'ARS, s'est constituée en juin 2019 à l'initiative d'un collectif de professionnels de santé du territoire (président : Dr Gérard Eddi - trésorier : Dr Fabien Sasso - secrétaire : Dr Laurent Guilleraut). Elle couvre les communes de Martigues,

Port-de-Bouc, St Mitre-les-remparts et Châteauneuf-les-Martigues. Les 200 professionnels de santé ayant rejoint la CPTS se réunissent en groupes de travail sur les thèmes suivants: accès aux soins pour tous, coordination pluriprofessionnelle et relation Ville-Hôpital.

**Soucieux de soulager l'Hôpital des Rayettes, le collectif de la CPTS s'est très rapidement trouvé immergé dans la crise sanitaire :**

- **Du 15 mars au 10 mai 2020**, ouverture d'un Centre de consultations Covid-19 (le C3), avec le soutien de la Ville de Martigues, du CIAS et du CHM, au gymnase Marcel Pagnol
- **Depuis le 10 novembre 2020**, ouverture du Centre de veille virale Covid-19 (le C2V) dans les locaux de la rue Amavet du laboratoire Labosud Provence
- **Depuis le 19 janvier 2021**, mise en place avec

le CHM, la Ville de Martigues et le soutien du CIAS, d'un centre de vaccination Covid, dans les locaux hospitaliers

- **A partir du 1er Mars 2021**, déplacement du centre de vaccination au gymnase des salins pour multiplier les capacités opérationnelles, avec ouverture élargi au weekend à partir du 10 avril.
- **De nombreux professionnels de santé volontaires**, en exercice libéral ou salarié et retraités contribuent au bon fonctionnement de ces centres.

**Pour tout renseignement :**

**Rose De Lima, coordinatrice**

Tél. 07 68 89 41 87

**Dr Laurent Guilleraut, secrétaire**

Tél. 06 61 96 27 62 - [contact@cpts-martigues.fr](mailto:contact@cpts-martigues.fr)

<https://www.cpts-martigues.fr>

## Ouverture d'une PASS bucco-dentaire au Centre hospitalier de Martigues

Les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) constituent un dispositif créé par l'article L6112.6 du code de santé publique adapté aux personnes en situation de précarité. Installées au sein des hôpitaux, elles visent à faciliter l'accès au système de santé des patients les plus démunis en les aidant dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits et en offrant un accès aux soins et un accompagnement soignant et social dans la perspective d'un retour à l'offre de soins de droit commun. En ce sens les PASS ont un rôle préventif pour éviter un recours trop

tardif aux soins, éventuellement dans un contexte d'urgence, grâce à une réinscription si possible rapide dans un parcours de soins.

Depuis octobre 2019, la PASS sociale du CHM a été complétée d'une **PASS bucco-dentaire** permettant aux patients, sur orientation des professionnels médicaux ou sociaux, **l'accès à un examen bucco-dentaire gratuit avec prise en charge possible de soins urgents pour les patients sans droits potentiels**. Cette ouverture a été rendue possible grâce à un soutien financier de l'ARS et un partenariat avec l'UFSBD

qui assure le volet dentaire et avec Handident qui met à disposition un fauteuil dentaire au sein du CHM.

**Jours et horaires :**

Consultations de bilan, mercredi 13h-16h

Soins d'urgence assurés par le Dr Caillot,

le jeudi après-midi une fois par mois

**Inscriptions obligatoires sur rendez-vous auprès de la PASS :**

Tél. 04 42 43 26 87

## Accès aux soins à l'accueil de jour des Capucins

Le CIAS du Pays de Martigues dans le cadre d'un « Accueil de jour » à rayonnement intercommunal, situé à Martigues, reçoit, accueille et oriente dans un lieu dédié de resocialisation un public de personnes sans domicile stable en défaut de protection sociale et, le plus souvent, de recours aux soins. Dans ce lieu, les personnes accueillies peuvent partager un petit déjeuner, prendre soin de leur hygiène corporelle (douche, lave-linge, produits sanitaires et vestiaire). L'accueil est assuré par une équipe de travailleurs sociaux qui accompagne les personnes vers des prises en charge spécifiques.

Grâce à un soutien financier de l'ARS et la mobilisation de partenariats, elle s'est renforcée progressivement par des permanences assurées par des infirmiers du secteur de psychiatrie générale et par des internes en médecine générale issus de l'îlot de formation mis en place par la Faculté de médecine : pas de prescription médicale dans ce lieu, mais une attention portée destinée à favoriser une prise en charge globale et coordonnée concourant à l'accès aux soins et aux droits de ce public et œuvrant à la continuité des soins. L'association Pharmacie Humanitaire

Internationale Herault est par ailleurs partenaire de l'action au titre de la fourniture de matériels médicaux.

**Adresse :** quartier des Capucins Bât.E Place

Vaillant Couturier 13500 Martigues

**Jours et heures d'ouverture :** en matinée des lundis, mardis et vendredis de 8h à 12h ; tous les mercredis matins sauf en période hivernale (fin novembre-mars).

**Contact :**

Frédéric Leguillou, éducateur spécialisé

en charge de l'ADJ - Tél. 04 42 49 34 47

## Déploiement par la CPAM du dispositif MAS (Mission d'Accompagnement Santé) anciennement PFIDASS

Les services Précarité et Promotion de la santé de la CPAM des Bouches-du-Rhône développent depuis 2017 un dispositif partenarial, Plateforme d'Intervention Départementale d'Accès aux soins et à la Santé, visant à **réduire les situations de renoncement aux soins**. Le territoire du Pays de Martigues attaché aux objectifs de réduction des inégalités de santé, d'accessibilité aux soins et de favorisation de l'accès aux droits de santé a souhaité participer à ce dispositif. Face à la multiplicité des facteurs conduisant au renoncement aux soins, l'objectif est d'agir ensemble pour améliorer l'accès aux soins des personnes vulnérables en précarité sanitaire. C'est ainsi que plus de 40 professionnels médico-

sociaux, agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale et des associations locales du territoire ainsi que des professionnels de santé ont été formés par la CPAM 13 au repérage et à la détection du renoncement aux soins afin de pouvoir orienter systématiquement les personnes concernées vers une prise en charge spécifique. D'autres formations au repérage et à la détection seront amenées à être organisées pour de nouveaux professionnels.

**Pour accès à la fiche de signalement :**

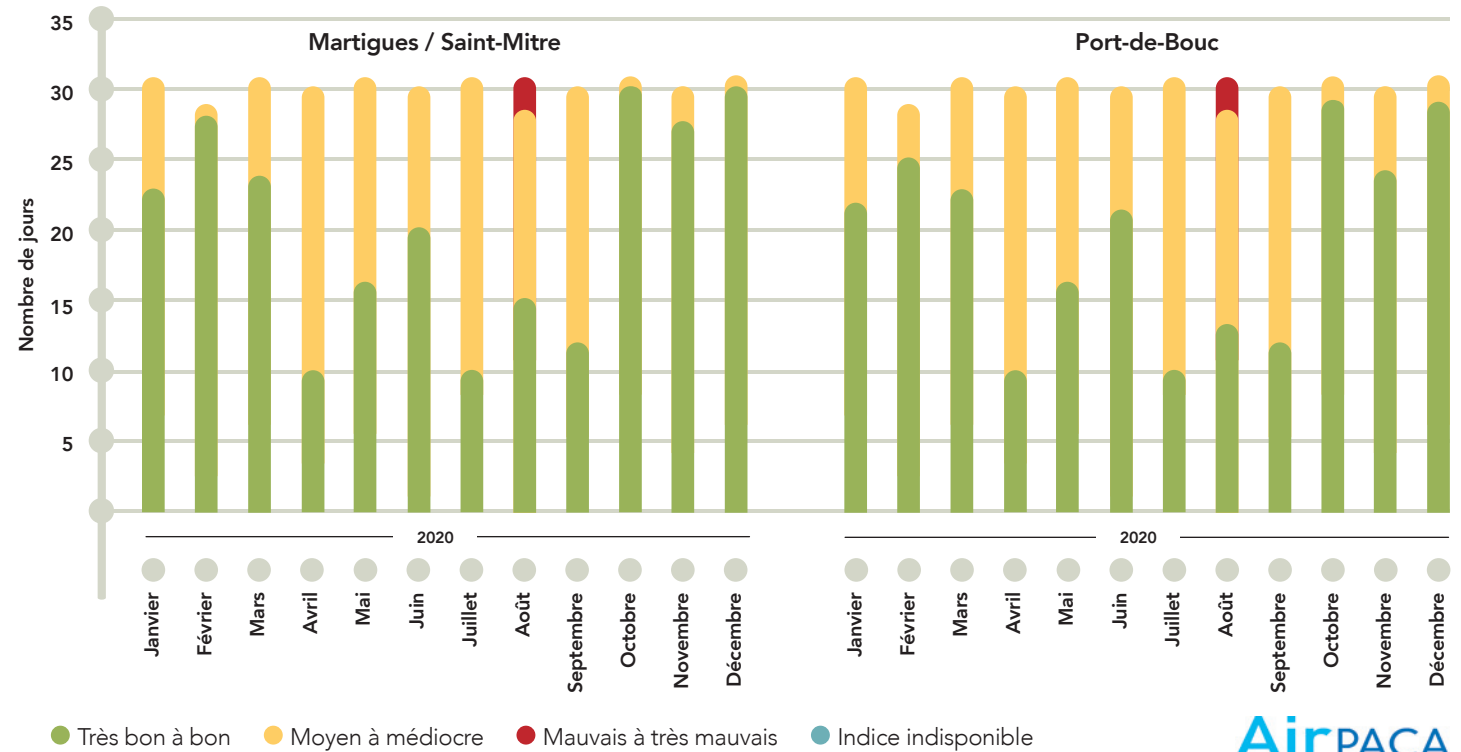
<http://partenaires-solidaires.cnam13.fr/>

[Partenaires/index.php/partenariat-acces-aux-droits/observatoire-signalement](http://partenaires-solidaires.cnam13.fr/partenaires/index.php/partenariat-acces-aux-droits/observatoire-signalement)

# Indice de l'air à Martigues/Saint-Mitre et Port-de-Bouc

L'indice de la qualité de l'air permet de caractériser chaque jour et de manière synthétique la pollution atmosphérique globale d'une zone géographique définie. Cet indice se décline sous forme d'une échelle à 10 niveaux : l'échelle croît de 1 (indice « très bon ») à 10 (indice « très mauvais »).

Qualité de l'air à Martigues/Saint-Mitre et à Port-de-Bouc : fréquence des indices par mois, de janvier à décembre 2020



● Très bon à bon ● Moyen à médiocre ● Mauvais à très mauvais ● Indice indisponible

Source : Air PACA, association régionale de surveillance de la qualité de l'air.

Plus d'infos : [www.airpaca.org](http://www.airpaca.org)

**AirPACA**  
QUALITÉ DE L'AIR

Le 1<sup>er</sup> confinement strict du 17 mars au 11 mai 2020 s'est accompagné d'une baisse importante des niveaux d'oxydes d'azote dans l'air en lien avec la forte diminution du transport routier notamment. Après une légère hausse des niveaux en particules liée à l'utilisation plus importante des chauffages en mars et la pratique des brûlages durant le confinement, les niveaux en particules ont finalement baissés vers la mi-avril. Les indices de la qualité de l'air sont restés moyens durant ces périodes-là. En août, des épisodes de pollution à l'ozone sont apparus, alors que le mois de juillet n'a pas été concerné.

## La Maison de santé pluriprofessionnelle de L'Escaillon

a ouvert ses portes le 18 mai 2021



Ce nouveau bâtiment, situé rue Jean-Paul Marat, intègre 40 professionnels de santé

et 3 secrétaires mobilisés autour d'un projet de santé au sein de la MSP.

Une équipe de permanence de soins fonctionne 7j/7 de 9h à 22h.

# À VOS AGENDAS

## Permanences et services de l'Espace Santé Autonomie du Pays de Martigues

L'ouverture en juin 2021 de l'Espace santé autonomie du Pays de Martigues, 40 boulevard Louise Michel, en face du parc Julien Olive, permet le regroupement dans un même lieu des Pôles Santé et Handicap et Infos Seniors (CIAS du Pays de Martigues), du service d'Appui en gériatrie et de la MAIA Ouest Etang de Berre (CHM), du RSOEB, de l'association le Maillon et de permanences pour personnes en situation de handicap.

### SERVICES

#### Pôle Santé et Handicap, CIAS du Pays de Martigues

- **Service Observatoire et Promotion de la santé**  
Accueil : du lundi au vendredi, 8h30-12h00/13h30-17h30  
Contacts : Tél. 04 86 64 19 91  
sante@cias.paysdemartigues.fr - covid-infoPS@ville-martigues.fr
- **Relais documentaire du CoDEPS13**  
Accueil : vendredi après-midi sur RDV pris au 04 86 64 81 69
- **Service Handicap**  
Accueil : du lundi au vendredi, 8h30-12h00/13h30-17h30  
Contacts : Tél. 04 86 64 19 91 - handicap@cias.paysdemartigues.fr

#### RSOEB (Réseau santé ouest étang de Berre)

Les lundis après-midi, mardis toute la journée, mercredis matin et jeudis après-midi  
Tél. 06 50 65 63 49 - rsoeb.martigues@gmail.com

#### Espace Gériatologique

- **Pôle infos seniors, CIAS du Pays de Martigues**  
Accueil : du lundi au vendredi, 8h30-12h/13h30-17h30  
Contacts : Tél. 04 42 41 18 47  
poleinfoseniors@cias.paysdemartigues.fr
- **Service d'Appui en gériatrie Ouest Etang de Berre, CHM**  
Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 17h en continu  
Contacts : Tél. 04 42 43 21 64  
serviceappui.geronto@ch-martigues.fr
- **MAIA Ouest Etang de Berre, CHM**  
Accueil : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 en continu  
Contacts : Tél. 04 42 43 21 64 / 04 42 43 21 67  
pilote.maia@ch-martigues.fr

#### Le Maillon plateforme de répit des aidants

Accueil sur RDV  
Contacts : Tél. 07 70 44 04 52 plateforme.lemailillon@orange.fr



### PERMANENCES DES PARTENAIRES

Les permanences sans rendez-vous et accueils sur rendez-vous assurés par les partenaires handicap du Pôle MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) du Pays de Martigues (MDPH, Parcours Handicap13, HEDA, ISATIS, et I-COG) ont suivi le Pôle Santé et Handicap dans les locaux de l'Espace santé autonomie du Pays de Martigues. La situation exceptionnelle de la crise sanitaire a demandé une adaptation des permanences qui s'effectuent aujourd'hui pour la plupart sur rendez-vous. Le traitement des dossiers des particuliers peut être effectué par messagerie électronique et/ou par téléphone.

**Pour tout renseignement du lundi au vendredi (avec possibilité en continu d'une remise de dossier MDPH par le Pôle Santé et Handicap) :**  
Tél. 04 86 64 19 91

- **MDPH 13** (permanence administrative):  
accueil sur RDV : Lundi 9h00-12h00 et 13h30-16h00
- **Parcours Handicap 13** (aide à la formulation du projet de vie) :  
Reprise des permanences à partir du lundi 19 juillet 2021, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis du mois de 14h à 16h30. Sur RDV au 0800 400 413 (les mardis, mercredis et jeudis de 9h30 à 12h30).
- **HEDA** (insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en milieu ordinaire du travail)
  - **CAP Emploi Insertion** : lundi, mardi matin, mercredi, accueil sur RDV pris au 04 42 95 70 30
  - **CAP Emploi Maintien** : mardi, accueil sur RDV pris au 04 42 95 70 19
  - **RSA TH** : mercredi et jeudi, accueil sur RDV pris au 04 13 24 12 48
- **ISATIS** (actions d'intégration, de soutien, d'accompagnement au travail et à l'insertion sociale pour personnes souffrant de troubles psychiques) :
  - **SAMSAH** (service d'accompagnement médico-social) :  
vendredi matin sur RDV pris au 04 42 20 90 05
  - **PAS** (prestations d'appuis spécifiques), jeudi sur RDV pris au 04 42 20 90 05 ou 06 7 30 85 04
- **I-COG** (accompagnement des personnes en situation de handicap cognitif vers l'emploi)  
Le mercredi sur rendez-vous au 07 68 91 25 04

## Point d'étape sur le projet médical stratégique du Centre Hospitalier de Martigues

Le projet médical stratégique proposé par les différents services du CHM, qui vient d'accueillir son nouveau directeur, se fixe pour objectif 2019-2023 de rendre plus performant et plus accueillant l'Hôpital. Initié en 2019, la survenue brutale de la pandémie, débutée en 2020 et qui perdure, a quelque peu entravé la dynamique. Toutefois, parmi les 92 projets répartis en 2 axes stratégiques et 5 objectifs présentés ci-dessous, 38 ont été mis en place, 27 sont en cours et 32 n'ont pu être initiés. Par ailleurs, quelques projets d'opportunité ont vu le jour. En voici les grandes lignes.

### Promouvoir l'activité du CHM

#### Consolider les activités de proximité

La promotion de l'activité de l'hôpital passe par le renforcement de l'offre de dépistage et de prise en charge de tous les secteurs de cancérologie (en particulier hémato-oncologie, cancer du sein) et de pathologies chroniques (diabète, coronaropathies, broncho-pneumopathies), l'augmentation de l'offre en psychiatrie (lits d'hospitalisation adultes, place en hôpital de jour enfant).

#### Créations d'activités

Le CHM a ciblé des priorités en matière de création d'activités nouvelles : l'organisation de consultations de cardio-oncologie ; l'extension de l'endoscopie digestive (cautérisations de malformations vasculaires coliques, cathétérisme rétrograde de la papille) ; le traitement endovasculaire des varices par radiofréquence est effectif ; la rhéoplasmaphérèse chez le dialysé a démarré ; l'ouverture d'un CMP adultes et enfants sur la Côte bleue et la création d'un CAP 48 aux urgences (gestion des urgences psychiatriques). Une unité de soutien à la recherche clinique s'organise pour faire bénéficier aux patients du territoire d'innovations thérapeutiques.

#### Développement des liens Ville-Hôpital

Ce développement passe par : le déploiement de la messagerie sécurisée pour la transmission des comptes-rendus hospitaliers en temps réel permettant la continuité des soins à la sortie des patients hospitalisés ; le projet d'alimentation du dossier médical partagé à partir du dossier patient informatisé du CHM qui est amorcé ; l'édition d'un annuaire téléphonique pour favoriser l'accès direct aux médecins hospitaliers sans passer par le secrétariat. Le CHM a mis en place une téléexpertise avec la solution Postélo pour mettre en relation sécuritaire les médecins afin d'émettre des avis ; la montée en charge du dispositif PRADO de la Sécurité Sociale qui permettra d'organiser le relai de la médecine de ville (maternité, orthopédie, insuffisance cardiaque, bronchite chronique) ; et un travail pour réduire le passage aux urgences en donnant un accès direct aux plateaux techniques et aux avis spécialisés. Sur un appel à mission de l'ARS, il étudie un dispositif pour le « zéro passage aux urgences pour les patients de plus de 75 ans ».



### Mieux maîtriser les organisations

#### Améliorer les alternatives à l'hospitalisation conventionnelle

L'activité de l'hôpital de jour doit s'élargir pour des bilans à organiser sur la journée (bilans d'insuffisance cardiaque, de diabétiques, d'hypertendus, d'accidents ischémiques transitoires, certaines tumeurs et la prise en charge des bilans des patients âgés). De même, les actes de chirurgie comme les hernies inguinales, les cholécystectomies et les ablations de matériels orthopédiques sont ciblés pour être plus réalisés en ambulatoire.

#### Fluidifier le circuit patient

Des améliorations sont nécessaires pour améliorer le parcours patient. Le CHM prévoit : d'augmenter l'amplitude d'accueil du circuit court aux Urgences ; de créer une commission des admissions et des consultations non programmées (amélioration de la filière d'aval) ; de mettre en place l'organisation de la RAAC (Récupération Rapide Après Chirurgie) et d'une filière coordonnée d'ortho-gériatrie ; et de centraliser toutes les consultations au rez de chaussée du CHM. Nombre des projets sont sous-tendus par une amélioration de l'attractivité médicale qui dépendra entre autres d'un schéma directeur immobilier ambitieux créant les conditions d'accueil et de prise en charge adaptées. Le groupement hospitalier et universitaire des Bouches du Rhône - Hôpitaux de Provence doit être facilitant (filiales graduées avec postes médicaux partagés et système d'information communicant).

### Dr Serge Yvorra, président de la Commission médicale d'établissement du CHM, chef de service Unité de cardiologie

« La révision quinquennale du projet médical stratégique du CHM est un temps fort pour mobiliser les services autour d'objectifs partagés. Il correspond à la colonne vertébrale de la vie de l'hôpital. Malgré notre inquiétude face à la démographie médicale et le contexte budgétaire difficile, nous allons faire face. Tous les projets ne seront peut-être pas réalisés comme il peut y en avoir d'autres qui émergeront selon les opportunités. »

NDLR : Le Dr Stéphane Luigi a été élu nouveau président de la CME le 15 juin dernier.

# Sport-santé

L'activité physique est un déterminant de santé en soi comme l'attestent les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et les différentes expertises menées. De nombreuses études montrent qu'elle contribue à réduire les risques de survenue de la plupart des maladies chroniques (diabète de type 2, hypertension artérielle, hypercholestérolémie, maladies cardiovasculaires, cancer). La HAS reconnaît depuis 2011 le bénéfice, pour les patients atteints de maladies chroniques, de la prescription d'activité physique comme thérapeutique non médicamenteuse. Ce dossier se propose de faire un point d'étape, au travers de quelques exemples significatifs, de la mise en œuvre d'une politique de développement du sport-santé sur notre territoire soutenue depuis 2016 par le service Observatoire et promotion de la santé du Pays de Martigues. Toutefois les confinements successifs auront réduit les possibilités d'activité physique pour tout un chacun et la crise sanitaire a impacté un certain nombre de programmes obligés de s'adapter.

## La politique nationale en région : entretien avec le Dr Alain Ferrero, médecin conseiller auprès du directeur régional et départemental à la Jeunesse et aux Sports

« L'article 144 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a introduit la possibilité, pour le médecin traitant, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'affections de longue durée (ALD), de prescrire une activité physique adaptée à la pathologie (sport sur ordonnance). Mais cette prescription peut être appliquée à tout le monde, en adaptant le sport à chacun et en conservant le caractère ludique et le côté sociabilité dans les sports de groupe. Le concept de sport santé s'oppose au sport performance par la recherche prioritaire des aspects bénéfiques des Activités Physiques et Sportives (APS) sur la santé. La stratégie régionale sport-santé est sous la tutelle de deux ministères, celui des sports et celui de la santé, portant tous deux une volonté d'élévation du niveau physique des Français en insistant sur la pratique sportive dans une optique de santé.

Les plans sport-santé bien-être sont déclinés par région, chacune d'elle étant maîtresse de ses modalités. En PACA, la DRAJES mène conjointement avec l'ARS, une politique de promotion du sport-santé. Les grandes orientations du Plan Régional sport-santé bien-être PACA en vigueur entre 2013 et 2017 sont toujours d'actualité. Ce plan vise à promouvoir l'activité physique des personnes atteintes de maladies chroniques ou de certains cancers au sens large en ciblant deux grands domaines induisant un risque : la sédentarité (position assise ou alitée), l'inactivité (ne pas réaliser au moins 1/2 heure d'activité modérée - marcher un peu vite sur un trottoir, 5 fois par semaine - ou 25 mn à forte densité 3 fois par semaine - trotter ou courir, faire du vélo à bonne allure). Il programme la promotion et le développement d'une offre adaptée d'activités physiques et sportives considérées comme faisant partie intégrante du traitement de la maladie.

### La stratégie régionale s'articule autour de 3 axes

- 1 Recenser et donner une meilleure visibilité aux structures et professionnels sportifs développant une offre d'activités physiques et sportives adaptée, puis développer cette offre ;
- 2 Intégrer les activités physiques et sportives dans le parcours de santé en prenant en compte l'ensemble des éléments relatifs à la santé, aux souhaits et au mode de vie du patient, et en visant une inscription de cette pratique dans la durée ;
- 3 Inciter les médecins et professionnels de santé à recommander des activités physiques et sportives à leurs patients, au travers de formations et de rencontres avec le milieu sportif.

L'OMS identifie l'inactivité physique comme le 4<sup>e</sup> facteur de risque de mortalité au niveau mondial, représentant 6 % des décès. L'efficacité de l'activité physique dans le maintien d'une bonne santé est indéniable et représente une approche efficace pour lutter contre la maladie notamment dans le cadre des ALD. Elle réduirait, par exemple, les risques de récurrence de 30 à 50 % pour les cancers du sein et du colon.»

Information sur la démarche sport-santé aux acteurs du territoire en mars 2016 organisée par le service Observatoire et promotion de la santé du Pays de Martigues en présence du Dr Ferrero.



## Déploiement du « sport-santé bien-être » sur le territoire impulsé par le service Observatoire promotion de la santé du Pays de Martigues

Entretien avec Arnaud Gebleux, directeur du CDOMS 13 et chargé de mission du Centre de Ressources « Provence en Forme »

Depuis 2012 et la signature du Plan national sport-santé bien-être entre les ministères des Sports et de la Santé, le sport-santé est devenu un enjeu majeur des politiques publiques.

Le CDOMS 13 (Comité Départemental des Offres Municipales des Sports des Bouches-du-Rhône) s'est spécialisé sur la thématique sport-santé depuis 2003 en concevant de nombreux outils de sensibilisation et des programmes d'Activités Physiques Adaptées à la santé. En créant le centre ressources « Provence en forme » en copilotage avec le CDOS 13 (Comité Départemental Olympique et Sportif des BDR), le CDOMS 13 s'est positionné comme un des acteurs majeurs du sport santé sur le département. « Provence en forme » fédère actuellement de nombreux territoires du département et bénéficie du soutien et de la reconnaissance des principaux acteurs du sport-santé (Conseil Départemental 13, ARS PACA, Ministères des Sports et de la Santé, CREPS, la faculté des Sports et de nombreuses communes). Ce Centre Ressources permet d'identifier et de soutenir tous les acteurs du sport-santé et d'accompagner tous les porteurs de projet qui s'investissent sur la thématique.

Notre mission principale est d'assister les territoires sur la thématique sport-santé au sens large, et plus particulièrement sur le sport-santé sur prescription. Sur le Pays de Martigues, l'objectif initial a été d'initier à partir de 2018 des programmes sport-santé bien-être en partenariat avec le service Observatoire et promotion de la santé du Pays de Martigues (Bouger âgé, Collèges en forme) et sport sur ordonnance (Bouger pour tous) pour amener une première réponse sur un territoire où des actions spécifiques étaient à développer (NDLR : cf respectivement en p12, 13 et 11).

À la fois levier de correction des inégalités d'accès à la pratique et d'accroissement du nombre des licences, le sport-santé nécessite un accompagnement des associations sportives, notamment en terme de formation des encadrants. Nous avons donc en parallèle commencé la formation des éducateurs sportifs (service des sports municipaux et clubs) permettant ainsi l'identification de structures

capables d'accueillir des malades souffrant de pathologies chroniques avec des limitations minimales. Nous avons pu mettre en place avec l'Hôpital de Martigues le programme « Bouger pour tous » ciblant des malades chroniques avec des limitations modérées à sévères. Aujourd'hui une offre d'Activité Physique Adaptée (APA) à minima existe et va se développer. Il faut rapidement sensibiliser des médecins traitants à la consultation et la prescription d'APA en s'appuyant sur des médecins expérimentés de notre réseau.

Le programme « sport-santé sur prescription » du CDOMS 13 est un dispositif coordonné de mise en œuvre de la loi dite du « sport sur ordonnance » de 2016 et de l'instruction ministérielle de mars 2017. Dans ce dispositif l'APA intègre le parcours de soin du patient, avec une véritable équipe pluridisciplinaire. Les clubs sportifs et services municipaux proposent de l'APA, les médecins traitants prescrivent de l'APA à leurs patients et un éducateur coordinateur d'APA fait le lien entre tous (offre et la demande). En bref, le sport se met au service de la santé. L'activité physique est primordiale et s'avère même le plus souvent indispensable pour améliorer la santé, il ne faut pas s'en priver.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le gouvernement a identifié des publics dits « prioritaires », dont les personnes sur prescription médicale, bénéficiant d'une dérogation aux mesures de restrictions sanitaires dans le cadre de la pratique d'activité physique. Dans une publication de Juillet 2020, le HCSP rappelle que « Les personnes atteintes d'une maladie chronique [...], ont davantage de risque de développer des formes graves de la Covid-19. Les conditions dans lesquelles s'effectuent les AP de ces patients doivent tenir compte de ce risque accru, mais ne doivent en aucun cas servir de prétexte à l'abandon de l'AP. »<sup>[1]</sup>

Le CDOMS 13 a donc pu maintenir les activités de sport sur prescription en mettant en place un protocole sanitaire respectant le « Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive » publié par le Ministère des Sports<sup>[2]</sup>.

[1] AVIS du Haut Conseil de la santé publique relatif aux mesures d'accompagnement de la reprise d'une activité physique adaptée (APA) des personnes atteintes de maladies chroniques et des personnes âgées. 02 Juillet 2020. [2] Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive, Ministère des sports. 3 juin 2020

## Formation pour professionnels de santé «sport-santé sur prescription» sur notre territoire

Une soirée de formation « sport-santé sur prescription » a été organisée par « Provence en Forme » (Centre ressources sport-santé) et le service Observatoire et promotion de la santé du Pays de Martigues le 28 novembre 2019 à Martigues. Cette soirée de formation gratuite d'aide à la prescription d'Activité Physique adaptée (APA) s'inscrit dans le cadre du dispositif « sport sur ordonnance » tel que défini par le Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016, relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée (APA) prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Cette soirée, animée par le Dr Eugénie d'Alessandro (médecin de santé publique, référente «Provence en Forme») s'adressait à l'ensemble des médecins traitants et à certains médecins spécialistes du Pays de Martigues et a permis aux 13 participants de prendre connaissance du projet sport-santé sur le territoire et des modalités de la consultation et de la prescription d'APA.

**Une nouvelle soirée de formation pourrait être envisagée après la crise sanitaire.**

### Contacts :

pour tout renseignement complémentaire  
ou pour tout souhait d'inscription sur la formation :

**Arnaud Gébleux, directeur Provence en Forme**

Tél. 06 98 65 01 00 - [direction@cdoms13.fr](mailto:direction@cdoms13.fr)

### Témoignage de Matthieu Charrier, interne en médecine générale à Martigues chez les Drs Gilibert et Costanza, participant à la formation

« J'ai toujours été convaincu des bienfaits de l'activité physique, d'où mon choix de rédiger ma thèse sur cette thématique. Au début de mon internat, j'ai pris connaissance du guide de l'ARS et de la campagne 2019 prévention et promotion de la santé inscrite dans le schéma régional de santé 2018-2023. Mais devant mon manque d'informations pratiques, je n'avais pas encore émis de prescription sport-santé, d'où la nécessité pour moi de suivre cette formation d'aide à la prescription d'activité physique adaptée. J'en sors ravi car armé sur les possibilités de repérage concernant les prescriptions sport-santé et rassuré par les différents programmes s'annonçant pérennes, proposés aux patients. »



### Sport-santé sur prescription : mise en place d'un carnet de liaison entre l'animateur sportif et le médecin

L'Activité Physique adaptée Personnalisée (APAP) cible des patients atteints de limitations fonctionnelles modérées à sévères dont l'état de santé nécessite une adaptation de l'activité par une pratique d'APA à prétention thérapeutique, sur prescription, sécurisée dans le cadre d'un parcours de soins. Le carnet de liaison est un outil d'accompagnement mis en place entre les différents acteurs (médecin, kinésithérapeute, intervenant sportif...) impliqués tout au long du parcours en APA des patients souffrant de maladie chronique ou en situation d'obésité.

Lors d'une première rencontre, l'éducateur coordonnateur d'APA effectue la présentation du dispositif au patient, lui remet le carnet de liaison sport-santé sur prescription et l'oriente vers son médecin traitant pour une évaluation médicale. Après l'évaluation des risques cardiovasculaires par le médecin, l'éducateur effectue des tests d'évaluations et un entretien individuel permettant d'établir un bilan initial et des préconisations d'orientation à valider par le médecin. Ce dernier complète le bilan initial si nécessaire et remplit le formulaire de prescription en indiquant les limitations fonctionnelles afin que l'éducateur établisse un programme personnalisé et progressif du patient. Des fiches spécifiques élaborées par l'intervenant sportif sont transmises régulièrement au patient ainsi qu'au médecin.

## Les offres locales de sport-santé sur prescription et d'éducation thérapeutique du patient

L'activité physique (AP) contribue à réduire les risques de la plupart des maladies chroniques, à améliorer l'état clinique, à réduire les complications et les risques de récurrences d'une trentaine de pathologies cliniques. La loi de modernisation de notre système de santé a introduit en 2016 la possibilité, pour le médecin traitant, de prescrire une activité physique aux personnes souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD) et plus largement à des personnes atteintes de maladies chroniques, comme le diabète, l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires, certains cancers, la maladie d'Alzheimer ou Parkinson.

Le contexte sanitaire a entraîné une diminution de l'exercice physique. Cependant, la Ville de Martigues a soutenu la démarche de sport-santé sur le territoire par un travail collaboratif avec le service des Sports et le Pôle Santé et Handicap du CIAS afin que les activités autour du sport-santé se poursuivent. En effet, selon l'article 42 du décret n° 202061310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire les établissements sportifs ont pu continuer à accueillir du public pour les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ALD ou présentant un handicap reconnu par le MDPH.

### Bouger pour tous

- **Porteur** : CDOMS en partenariat avec le service Observatoire et promotion de la santé du Pays de Martigues
- **Type d'activité** : dispositif de type « Sport sur ordonnance » organisé autour d'une équipe médico-sportive
- **Discipline(s) sportives** : activité physique adaptée et parcours personnalisé
- **Public** : toute personne atteinte de maladie chronique ou en situation d'obésité présentant des limitations fonctionnelles à modérées, résidant sur le Pays de Martigues (Martigues, Saint-Mitre-les-Remparts et Port-de-Bouc)
- **Fréquence** : 1 à 3 séances par semaine pour chaque personne
- **Durée** : sur 20 séances temps calendrier scolaire
- **Lieux** : salle des Sports St Roch à Martigues, gymnase René Jaurès à Saint-Mitre-les Remparts, Dojo à Port-de-Bouc.
- **Activité pendant crise sanitaire** : maintenue
- **Contacts pour médecins** : Cecilia Revol pour les villes de Saint-Mitre les Remparts et Port-de-Bouc  
Tél. 06 52 21 01 61 - [c.revol.cdoms13@gmail.com](mailto:c.revol.cdoms13@gmail.com)  
Johanne Mangeolle pour la ville de Martigues  
Tél. 06 10 48 61 82 - [sportsante.cdoms13@gmail.com](mailto:sportsante.cdoms13@gmail.com)

### Jeunes en forme

- **Porteur** : CDOMS
- **Type d'activité** : dispositif de type « sport sur ordonnance » organisé autour d'une équipe médico-sportive
- **Disciplines sportives** : activité physique adaptée
- **Public** : tout jeune en situation d'obésité résidant sur le Pays de Martigues
- **Fréquence** : une séance par semaine, le mercredi hors VS pour Martigues, le vendredi hors VS pour Port-de-Bouc
- **Durée** : 20 semaines
- **Lieux** : Martigues, salle de fitness du gymnase Jean Lurçat/Port-de-Bouc, salle annexe du Dojo
- **Activité pendant crise sanitaire** : maintenue
- **Contacts pour médecins** : Jehanne Mangeolle pour la ville de Martigues - Tél. 06 10 48 61 82  
Cecilia Revol pour la ville de Port-de-Bouc - Tél. 06 52 21 01 61

La prescription de l'activité physique, adaptée à la pathologie, peut être dispensée par des professionnels de santé (masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychomotriciens), les enseignants en activité physique adaptée (titulaires d'une licence STAPS, APA ou APAS) ou les éducateurs sportifs (titulaires d'un diplôme universitaire STAPS ou Jeunesse et Sports).

Des certifications et des formations sont disponibles, permettant, soit de compléter une formation déjà existante dans le domaine du sport sur ordonnance, soit de se former dans une ou plusieurs APA. Les éducateurs sportifs peuvent suivre un complément de formation dans le domaine de la santé. Les titulaires d'un BPJEPS « activité pour tous » doivent suivre un certificat de spécialisation « accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap » afin de pouvoir exercer leur profession à tout public et notamment ceux en situation de handicap.



### Éducation thérapeutique/activité adaptée

- **Porteur** : Clinique Korian
- **Type d'activité** : activité adaptée au programme d'éducation thérapeutique
- **Discipline(s) sportive(s)** : gymnastique douce, renforcement musculaire, atelier équilibre, atelier ergothérapie et APA, balnéothérapie avec couloir de marche et aquagym
- **Public** : patients de la clinique souffrant de maladie chronique, ALD, handicap ou affection psychique
- **Fréquence** : quotidienne
- **Durée** : durant le séjour et en hospitalisation de jour
- **Lieu** : Clinique
- **Activité pendant crise sanitaire** : maintenue
- **Contact pour médecins** : Astrid Aubanton, référente de l'action-  
Tél. 04.13.93.07.00 - [astrid.aubanton@korian.fr](mailto:astrid.aubanton@korian.fr)

## Éducation thérapeutique diabète obésité

- **Porteur** : association APPORT SANTE
- **Type d'activité** : programmes d'éducation thérapeutique spécifique pour patients diabétiques ou souffrant d'obésité avec accompagnement physique, psychologique et alimentaire. Cette activité dépend d'un programme « passerelle » à durée déterminée visant à amener par la suite les patients vers des structures associatives existants sur le territoire
- **Discipline(s) sportive(s)** : gymnastique adaptée
- **Public** : adultes et seniors avec maladie chronique, affection de longue durée, handicap ou affection psychique (diabète, obésité...)
- **Fréquence** : une séance par semaine
- **Durée** : sur l'année hors vacances scolaires
- **Lieu** : Pôle info seniors de Martigues local Respelido et Centre Oxance de Port-de-Bouc
- **Activité pendant crise sanitaire** : adaptée (visio, téléphone et présentiel au cas par cas)
- **Contact pour médecins** : équipe prévention  
Tél. 04 42 64 26 42 - [prevention@apport-sante.fr](mailto:prevention@apport-sante.fr)

## Les offres locales de sport-santé bien-être

Le sport-santé recouvre la pratique d'activités physiques qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) dans ses dimensions physique, psychique et sociale.

« Le sport pour tous » reste un véritable enjeu pour les Villes et nombre d'associations du Pays de Martigues. Il s'agit de s'adresser à tous les publics en veillant en particulier à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive comme un élément déterminant de santé et de bien-être pour toutes et tous.

**Sont présentées ci-après des actions nouvelles initiées dans le cadre du déploiement du sport-santé sur le territoire, facilitées grâce au concours des villes mettant à disposition leurs équipements sportifs.**

### Bouger âgé

- **Porteur** : Comité départemental des offices municipaux des sports (CDOMS) avec l'appui du service Observatoire et promotion de la santé du Pays de Martigues
  - **Type d'activité** : programme d'activité physique adapté aux seniors permettant d'orienter par la suite le public ciblé vers une activité existant sur son territoire
  - **Discipline(s)** : gymnastique douce, ateliers motricité, équilibre
  - **Public** : seniors ayant un minimum d'autonomie (jusqu'au critère technique d'autonomie GIR 3)
  - **Fréquence** : 1 fois par semaine
  - **Durée** : calendrier scolaire et vacances scolaires depuis l'année 2017
  - **Lieux** : Dojo à Port-de-Bouc et gymnase René Jaurès à Mitre-les-Remparts
  - **Activité pendant la crise sanitaire** : maintenue
  - **Contact** : Louis Cara  
Tél. 06 76 09 21 77 - [louis.caranutraps@gmail.com](mailto:louis.caranutraps@gmail.com)
- Depuis septembre 2019, le CDOMS propose un nouveau programme prenant la suite du programme Bouger âgé (cf. fiche « Bouger pour tous » p.11)

## Éducation thérapeutique/diabète de type 2

- **Porteur** : CHM
- **Type d'activité** : ateliers sur le vécu et la gestion de la maladie, l'alimentation équilibrée et l'activité physique adaptée, avec orientation vers le dispositif sport-santé du territoire
- **Public** : patients du CHM adultes et seniors souffrant d'une maladie chronique et de diabète de type 2 suivis en ambulatoire et/ou hospitalisés
- **Fréquence** : 1 à 2 ateliers par semaine
- **Durée** : année civile hors vacances scolaires
- **Lieu** : Centre hospitalier
- **Activité pendant crise sanitaire** : adaptée, en jauge réduite, individuel ou distanciel
- **Contact pour médecins** : Cindy Ripoll  
Tél. 04 42 43 26 54 - [cindy.ripoll@ch-martigues.fr](mailto:cindy.ripoll@ch-martigues.fr)



### Sport bien-être seniors

- **Porteur** : service des Sports de la ville de Martigues
- **Type d'activité** : sport bien-être
- **Discipline(s)** : gymnastique douce, ateliers motricité, équilibre, agilité
- **Public** : seniors usagers des foyers de la Ville de Martigues
- **Fréquence** : 1 fois par semaine

- **Durée** : cycles tournant
- **Lieux** : dans tous les foyers pendant la période scolaire (depuis 3 ans)
- **Activité pendant la crise sanitaire** : suspendue
- **Contact** : Salim Boumezzou et/ou Virginie Bertrand  
Tél. 04 42 44 32 10  
[salim.boumezzou@ville-martigues.fr](mailto:salim.boumezzou@ville-martigues.fr)  
[virginie.bertrand@ville-martigues.fr](mailto:virginie.bertrand@ville-martigues.fr)

### Collèges en forme

- **Porteur** : Comité Départemental des Offices Municipaux des Sports des Bouches-du-Rhône (CDOMS 13)
- **Type d'activité** : programme de sensibilisation à la pratique régulière d'une activité physique et à une alimentation équilibrée composé d'une dizaine d'étapes proposant des activités d'évaluation et de diagnostic
- **Public** : jeunes des classes de 6<sup>ème</sup>
- **Fréquence** : deux journées par établissement
- **Durée** : 2 journées sur le temps scolaire
- **Lieu** : 12 collèges des B-D-R dont le collège Henri Wallon de Martigues et le collège Paul Eluard de Port-de-Bouc
- **Activité pendant crise sanitaire** : maintenue
- **Contact Martigues** : Jehanne Mongeolle  
Tél. 06 10 48 61 82 - [sportsante.cdoms13@gmail.com](mailto:sportsante.cdoms13@gmail.com)

### Activité physique femme

- **Porteur** : Centre social Tichadou de Port-de-Bouc
- **Type d'activité** : gymnastique d'entretien
- **Discipline(s)** : gymnastique
- **Public** : femmes adultes
- **Fréquence** : 1 fois par semaine (mercredi)
- **Durée** : année civile
- **Lieu** : Centre social Tichadou
- **Activité pendant crise sanitaire** : maintenue avec adaptation et pratique en extérieur
- **Contact** : Tél. 04 42 06 46 33

### Formation sport-santé bien-être pour les animateurs sportifs des trois villes avec le CDOS 13 (Comité départemental olympique et sportif des B-D-R)

Le service Observatoire et promotion de la santé du CIAS et le CDOMS ayant la volonté de sensibiliser les acteurs sportifs à la problématique "activité physique, sportive et santé" ont proposé fin 2018 aux différents acteurs sportifs (notamment les services sportifs municipaux des trois villes) de notre territoire, une formation sport-santé de 4 jours animée par des professionnels de la santé et du sport du CDOS 13. Il s'agissait d'accompagner les animateurs sportifs dans la pratique thérapeutique des activités physiques et sportives, de les informer sur l'évaluation de la condition physique du public encadré, des conséquences de certaines pathologies sur la santé et de les conseiller et orienter dans leur méthodologie de construction des séances de sport-santé.

#### Pour tout renseignement :

Raïssa Guyon, Chargée de mission prévention/accès aux soins,  
Atelier santé ville Martigues Port-de-Bouc  
Tél: 04 86 64 81 69 - [raissa.guyon@cias.paysdemartigues.fr](mailto:raissa.guyon@cias.paysdemartigues.fr)

## Actions locales d'éducation à la nutrition et de sensibilisation à la pratique d'exercice physique

Des actions d'éducation à la nutrition intégrant une sensibilisation à la pratique d'exercices physiques ont été mises en place localement sous l'impulsion et avec l'appui du service Observatoire et promotion de la santé du Pays de Martigues depuis 2005.

### Bien dans son corps

- **Porteur** : Centre social Menot de Port-de-Bouc en partenariat avec le service des sports municipal et les clubs sportifs de la ville
- **Type d'activité** : atelier théorie équilibre alimentaire, pratique équilibre alimentaire et activité physique
- **Public** : adultes et seniors
- **Fréquence** : 1 fois par semaine
- **Durée** : calendrier scolaire avec vacances scolaires
- **Lieux** : Centre social
- **Activité pendant crise sanitaire** : maintenue en extérieur
- **Contact** : Centre social - Tél. 04 42 06 25 06



### Je mange bien, je bouge bien

- **Porteur** : AASEC Tichadou en partenariat avec le service des sports municipal et les clubs sportifs de la ville
- **Type d'activité** : module de sensibilisation à l'équilibre alimentaire et la pratique physique
- **Public** : enfants, jeunes et adultes
- **Fréquence** : 1 fois par semaine
- **Durée** : pendant les vacances scolaires
- **Activité pendant crise sanitaire** : maintenue en extérieur
- **Lieux** : les 4 centres sociaux de Port-de-Bouc
- **Contact** : Centre social Tichadou - Tél. 04 42 06 46 33

### Vivons en forme

- **Porteur** : Centre social Tichadou de Port-de-Bouc avec l'appui du service Observatoire et promotion de la santé du Pays de Martigues
- **Type d'activité** : atelier théorie équilibre alimentaire, pratique équilibre alimentaire et activité physique
- **Public** : enfants, jeunes, adultes et seniors
- **Fréquence** : tous les jeudis
- **Durée** : sur l'année
- **Lieu** : Centre social Tichadou
- **Activité pendant crise sanitaire** : maintenue en extérieur
- **Contact** : Centre social - Tél. 04 42 06 46 33

## Hôpital éducateur en santé nutrition

- **Porteur** : CHM
- **Type d'activité** : atelier théorie équilibre alimentaire (diaporama, quizz), atelier pratique équilibre alimentaire (composition de plateaux repas équilibrés) et sensibilisation à l'activité physique
- **Public** : enfants, ados, jeunes
- **Fréquence** : 1 à 2 fois par semaine
- **Durée** : calendrier scolaire avec vacances scolaires
- **Lieux** : établissements scolaires et centres sociaux de Martigues, Port-de-Bouc, Istres, Miramas, Port-st-Louis du Rhône
- **Activité pendant crise sanitaire** : maintenue dans les établissements scolaires, adaptée : avec des jauges réduites, en distanciel ou en individuel pour les adultes.
- **Contact** : Hugo Fontaine, Anaïs Bechet, diététiciens  
Tél. 06 66 00 59 05 - hugo.fontaine@ch-martigues.fr  
anais.bechet@ch-martigues.fr

## Hôpital promoteur en santé nutrition

- **Porteur** : CHM
- **Type d'activité** : atelier théorie équilibre alimentaire, pratique équilibre alimentaire et activité physique
- **Public** : adultes et seniors

## Aménagement du cadre de vie pour faciliter l'activité sportive de la population

Les villes de notre territoire, soucieuses du bien-être et de l'activité physique de la population ont réalisé des aménagements sportifs adaptés susceptibles de favoriser l'activité physique pour tous et notamment chez les personnes éloignées du sport.

### Sur les 3 villes

- **Aménagement des sentiers de randonnées « Entre mer et étang »**, boucle territoriale de 36 kms entre les communes de Port-de-Bouc, Martigues et Saint-Mitre-les-Remparts.

### Sur la ville de Martigues

- **Aménagement d'un parc sportif** dans les quartiers de Canto-Perdrix et du Grès, par le service des sports, avec des agrès pour favoriser l'activité physique chez les personnes éloignées du sport (jeunes, adultes, seniors et familles avec poussette)
- **Aménagement d'un parcours santé** (affiches, panneaux, agrès) au parc de Figuerolles, adapté aux parcours randonnées, jogging, poussette, sentier PMR et piste VTT.
- **Création du «sentier de randonnée de la Côte bleue »**, boucle territoriale de 64 kms entre les communes de Martigues, Sausset, Carry-le-Rouet, le Rove et Ensues-la-Redonne dont 5 boucles locales sur Martigues (boucle de Cap Couronne, des vestiges militaires, des carrières de pierre, botanique et de Boumandariel).
- **Aménagement du sentier de randonnée « des vigneron »**, avec 3 boucles sur le quartier de Saint Julien (boucle des cépages, panoramique et de la Venise provençale).
- **Mise en place d'une signalétique piétonnière** (panneaux, affiches avec indication de la distance à pied) par le service déplacement, s'adressant à tout public (de l'enfant jusqu'à la personne senior ainsi que les personnes en situation de handicap et de mobilité réduite) afin de favoriser la marche à pied.

### Sur la ville de Port-de-Bouc

- **Aménagement des chemins de l'école** en partenariat avec la Ville, les centres sociaux et les établissements scolaires, avec signalétique

- **Fréquence** : 1 à 2 fois par semaine
- **Durée** : année civile
- **Lieu**: centres sociaux, maisons de quartiers, associations Martigues, Port-de-Bouc, Istres, Miramas, Port-St-Louis
- **Activité pendant crise sanitaire** : adaptée : avec des jauges réduites, en distanciel ou en individuel
- **Contact** : Anaïs Bechet, diététicienne  
anais.bechet@ch-martigues.fr

## Prévention et dépistage du diabète de type 2

- **Porteur** : CHM
- **Type d'activité** : ateliers collectifs diététiques, prévention santé ; diabète, ateliers activité physique et action de dépistage grand public
- **Public** : adultes
- **Fréquence** : 1 à 2 fois par semaine
- **Durée** : année civile
- **Lieux** : centres sociaux, maisons de quartiers, associations Martigues, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis, Istres, Miramas
- **Activités pendant la crise sanitaire** : adaptée, avec des jauges réduites, en distanciel ou en individuel
- **Contact pour médecins**: Mélanie Moerman et Florence Pér  
melanie.moerman@ch-martigues.fr  
florence.perez@ch-martigues.fr

au sol et figurines d'enfants aux passages piétons afin de promouvoir et encourager la marche à pied jusqu'à l'école.

- **Aménagement d'un parcours santé labellisé « Tourisme et Handicap »**, pour les personnes en situation de handicaps moteur et sonore, au parc de Castillon.

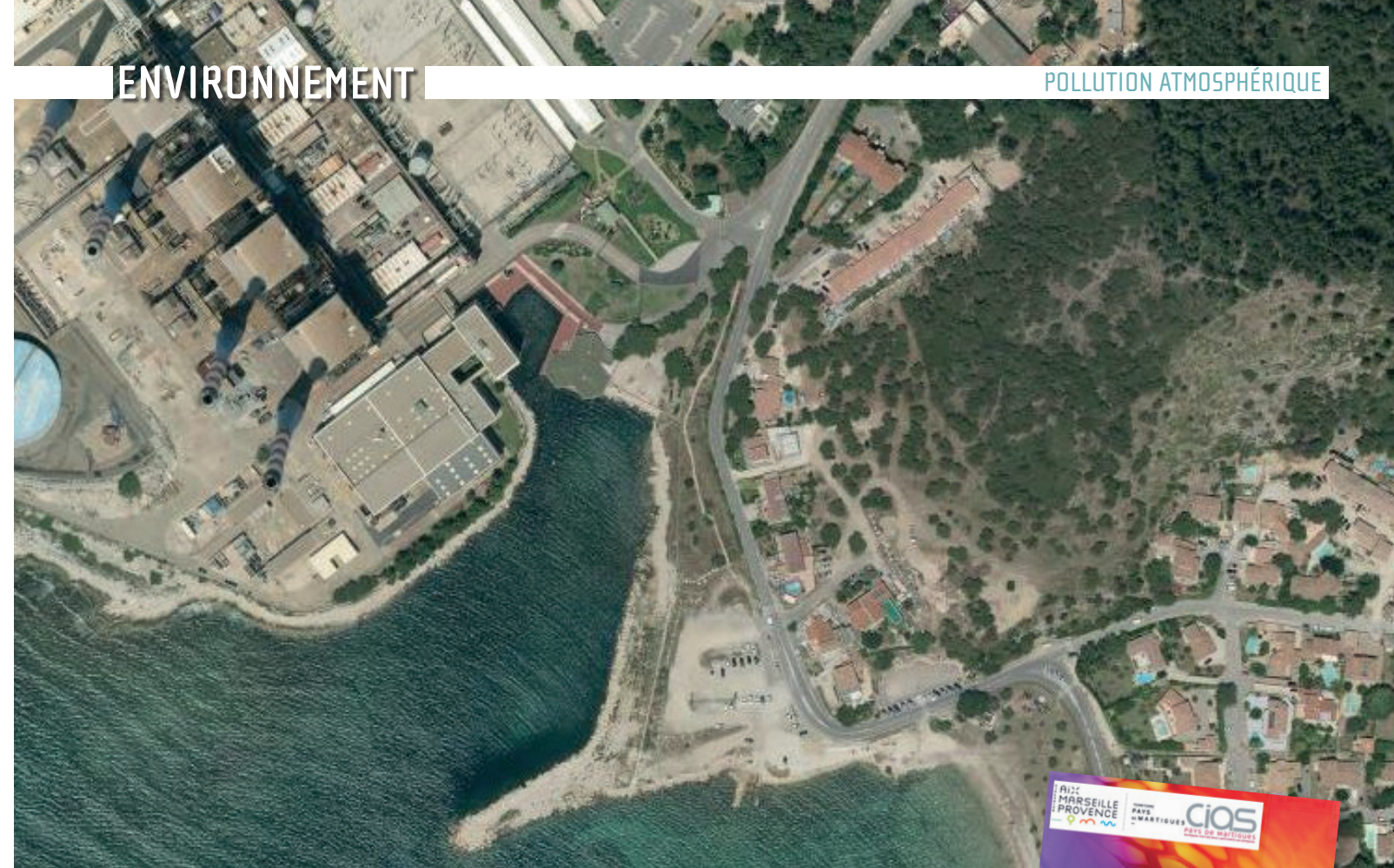
### Sur la ville de Saint-Mitre-les-Remparts

- **Aménagement sur le complexe sportif René Gauras, d'un parcours santé** (affiches, panneaux, agrès) adapté aux parcours randonnées, jogging, poussette, sentier PMR et piste VTT.



### Votre contact local sport-santé sur le territoire pour tout renseignement sur la démarche sport-santé

**Raïssa Guyon**  
Chargée de mission prévention/éducation à la santé,  
Atelier santé ville Martigues Port-de-Bouc  
Service Observatoire et promotion de la santé  
CIAS du Pays de Martigues  
Tél: 04 86 64 81 69 - raissa.guyon@cias.paysdemartigues.fr



# ÉTUDE AIR SANTÉ EN PAYS DE MARTIGUES

Présentation préliminaire avant validation par Santé Publique France

Par Sandra Perez, investigateur principal, Maître de conférences,  
Unité Mixte de Recherche Espace CNRS/Université Côte d'Azur



**L'étude Air Santé en Pays de Martigues**, portée par le CIAS en partenariat avec AtmoSud, l'Institut Ecocitoyen et l'Hôpital de Martigues, vise à analyser les liens potentiels entre pollution de l'air, et les pathologies qui peuvent en découler, au sein de ce territoire, où la population est soumise à un cocktail de polluants très fourni, en rapport avec la diversité des sources émettrices (transport routier, maritime, aérien, industries de la pétrochimie, de la sidérurgie, du raffinage, de la production d'énergie, des cimenteries).

La plupart des recherches en santé environnementale s'arrêtent à l'échelle de la commune. Or, une grande variabilité spatiale des données environnementales, comme socio-économiques s'observe à l'échelle infra-communale des IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information statistique), échelle privilégiée pour cette étude appliquée aux 30 IRIS qui regroupent les villes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts.

## Les données prises en compte dans l'étude Air Santé

**78 variables ont été mobilisées. 18 variables, de nature sanitaire,** correspondent à des pathologies d'intérêt (lien supposé avec la pollution de l'air)<sup>1</sup>, réparties en 3 tranches d'âge classiques (<15 ans, 15-65 ans et >65 ans), et concernant des patients ayant effectué un séjour hospitalier soit au Centre Hospitalier de Martigues (CHM), soit à la Clinique privée de Martigues, soit dans les 5 hôpitaux de l'AP-HM ou bien à l'Institut Paoli Calmettes (IPC), en 2015.

Ces variables sanitaires ont été mises en rapport avec **44 polluants**<sup>2</sup> mesurés au plus près des zones bâties, polluants fournis par Atmo-Sud, partenaire de cette étude, et issus de l'étude SCENARII pour la même année.

À ces 44 variables de pollution atmosphérique, nous avons ajouté **109** autres qui correspondent à des mesures effectuées sur des **prélèvements lichéniques**, réalisés en septembre 2017, par l'Institut EcoCitoyen pour la Connaissance des Pollutions (IECP) sur des placettes spécifiques. Ces mesures sur des organismes vivants tels que des lichens permettent de limiter un des facteurs de confusion bien connu qui pourrait être plus lié au mode de vie des habitants qu'aux effets de la pollution atmosphérique (tabagisme).

Enfin, nous avons fait appel à **7 variables de nature socio-économique**, car les effets de la pollution ne concernent pas tout le monde de la même manière. Les personnes défavorisées risquent d'y être plus exposées, mais également d'avoir moins de ressources pour y faire face (report des consultations médicales faute de moyens, asthme et diabète moins bien contrôlés, qualité de vie, de l'alimentation, moindres). Ces variables socio-économiques sont issues des bases de données infra-communales de l'INSEE en 2014, elles correspondent à la population des ménages qui a emménagé dans les IRIS depuis plus de 10 ans, (variable très utile pour approcher l'exposition des personnes), au nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires d'aucun diplôme, aux familles monoparentales, au nombre de locataires, de chômeurs, de personnes immigrées, et aux revenus médians.

## La méthodologie employée

L'ensemble de ces données ont été intégrées au sein d'une modélisation bayésienne qui permet d'établir des relations de dépendance ou d'indépendance entre différentes variables, mais aussi d'analyser leurs interrelations, leurs combinaisons, en les quantifiant à l'aide de probabilités, formalisme mathématique particulièrement bien adapté aux questions sanitaires, où de multiples déterminants interviennent simultanément avec une certaine probabilité d'influencer l'état de santé d'une personne. **L'intelligence artificielle** fait naître grâce à un algorithme de type non supervisé<sup>3</sup> l'ensemble des liens unissant **simultanément** les 178 variables, tandis que d'autres algorithmes cette fois ci supervisés donnent lieu à des analyses de sensibilité, très utiles pour avoir une idée précise des variables prédominantes dans chacun des IRIS<sup>4</sup> et à quels **effets cocktails** les populations sont exposées.

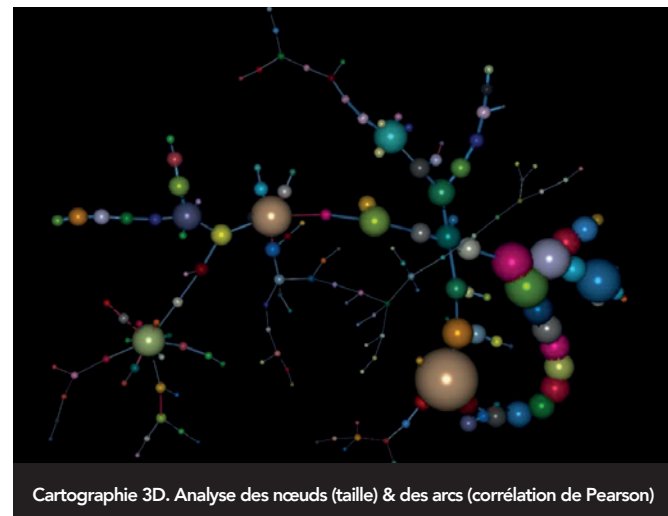
## Les résultats obtenus

En mobilisant un grand nombre de variables, désagrégées, à une échelle territoriale fine, et en faisant appel à un outil approprié pour rendre compte des liens existants entre ces variables, nous avons pu mettre en évidence plusieurs relations entre : exposition à des xénobiotiques et des pathologies avérées. Par exemple entre cadmium et diabète chez les plus de 65 ans, (le cadmium, fait partie des métaux lourds, il est capable de perturber le mécanisme de l'insuline), ou entre vanadium et maladies respiratoires. Des effets de seuils ont également été révélés, notamment pour le SO<sub>2</sub> qui agirait dès un seuil très bas d'exposition 6 µg/m<sup>3</sup>, bien en deçà donc de la norme, fixée à 50 µg/m<sup>3</sup>. Une vulnérabilité différenciée à certains polluants suivant les âges est également apparue. Des comorbidités connues dans la littérature ont été retrouvées (maladies respiratoires et cardiaques). De même, que l'influence de la socio-économie sur certaines pathologies (familles monoparentales et personnes sans diplômes à 15 ans).

L'étude a ainsi mis en évidence des profils sanitaires différenciés, entre les divers IRIS qui composent le territoire du Pays de Martigues qui devrait amener au déploiement d'une offre de soins plus adaptée aux besoins de la population, et ce, dans une optique de prévention, voire de promotion de consultations chez certains spécialistes. Par exemple chez un cardiologue, dans les IRIS où le nombre de personnes sans diplômes à 15 ans est important, puisqu'une relation a été trouvée à ce niveau, relation vraisemblablement due à des conditions de vie et/ou de travail plus difficiles pour ces personnes. De même, des mesures de prévention et d'accompagnement social doivent être menées en direction des familles monoparentales.

Pour finir, les pathologies d'aujourd'hui sont la plupart du temps le résultat d'expositions plus anciennes, où les niveaux de pollution étaient globalement plus hauts. Il serait « intéressant » de disposer sur les polluants incriminés, de mesures plus anciennes, et de relancer les calculs. Par ailleurs, des leviers d'action sont à l'étude.

NDLR : l'ARS PACA a saisi, fin 2020, Santé Publique France pour obtenir une expertise de ces résultats. Le rapport d'étude sera consultable après cette validation.



<sup>1</sup> Codes CIM10 : I00 à I199 toutes les maladies de l'appareil circulatoire dans lesquelles on trouve par exemple les cardiopathies ischémiques, les maladies coronariennes, J00 à J199 toutes les maladies de l'appareil respiratoire : laryngites, pharyngites, sinusites, trachéites, bronchopneumopathies,

bronchites, bronchiolites, asthme, etc..., E10 à E14 tous les types de diabète (type 1 insulino-dépendant et type 2 non insulino-dépendant), C34 tous les types de cancer des bronches et du poumon, C67 qui correspond au cancer de la vessie, C64 pour le cancer du rein.

<sup>2</sup> Dans leurs phases gazeuse et particulaire

<sup>3</sup> Le chercheur n'intervient pas dans le choix des variables, les relations émergent seules de la base de données.

<sup>4</sup> Les résultats reflètent la situation dans chacun des IRIS, mais situent également les IRIS les uns par rapport aux autres.

## Les Villes consultées dans le cadre de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont des plans d'actions, arrêtés par les préfets de département, qui ont pour objectif de réduire durablement les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou ramener les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R. 221.1 du code de l'environnement.

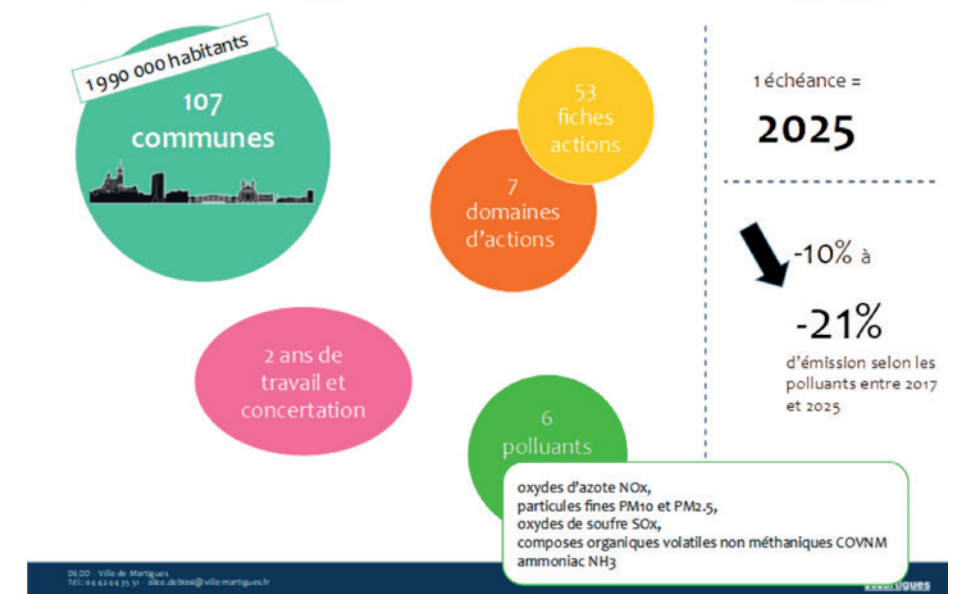
Partant du constat que le département demeure exposé malgré des améliorations, le PPA des BdR en cours de révision se décline dans 7 domaines : transport maritime ; transport aérien ; transport terrestre ; industrie ; biomasse - agriculture ; résidentiel - aménagement ; mobilisation des partenaires et citoyens. 8 actions sont inscrites dans le domaine « industrie » du PPA autour d'objectifs de réduction des émissions de COV, de réduction des émissions de particules fines (avec notamment le projet ODAS d'Arcelor Mittal qui vise une réduction de 114 t/an des émissions de particules fines par un système de filtration des poussières innovant), d'encadrement encore plus strict des émissions industrielles, de valorisation des émissions industrielles (notamment par la production de biocarburant à partir des rejets atmosphériques de certains sites industriels de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer), de réduction des émissions liées à

la consommation énergétique des sites industriels, d'amélioration des dispositifs de gestion des épisodes de pollution, et de poursuite de la concertation autour de l'Etang de Berre dans le cadre du projet REPONSES (cf. encadré ci-dessous).

Les élus de la Ville de Martigues ont pris connaissance du projet piloté par la DREAL dans le cadre de leur Commission Ville durable avant de rendre un avis favorable, complété de réserves notamment

en matière de moyens humains et financiers, en Conseil municipal le 28 mai 2021. Une Commission Ville durable très active, mobilisée notamment autour de l'élaboration d'une délibération-cadre de démarche de développement durable, de la mise en place d'un Conseil local de la Ville durable, de l'application d'une démarche de gestion écologique pour les espaces verts et forestiers, de la mise en place prochaine d'un groupe de travail santé-environnement-industrie.

### Le PPA des BdR en chiffres



## Qualité de l'air, RÉPONSES 2019 : une réussite

Par Gwénaëlle Hourdin, déléguée générale SPPPI Paca (Secrétariat Permanent pour la prévention des Pollutions Industrielles)

Conformément à leur engagement initial, les acteurs (État, Collectivités, Industriels, Salariés, Associations et Experts) ont défini un plan d'actions pour répondre à l'intégralité des préoccupations des habitants de l'Etang de Berre sur la qualité de l'air.

La dynamique de RÉPONSES est inédite tant par la concertation large et ambitieuse menée sur les 21 communes du pourtour de l'étang que par l'implication et l'engagement des différents acteurs du territoire à apporter des solutions concrètes à ces préoccupations. C'est une réponse à la hauteur des enjeux du territoire et des inquiétudes de la population.

Les objectifs de la plateforme ([www.dispositif-reponses.org](http://www.dispositif-reponses.org)) sont :

informer, présenter le plan d'actions, en suivre les résultats, mais aussi servir de base pour poursuivre le dialogue, identifier de nouvelles attentes et y apporter, de nouveau, des réponses concrètes. Et ainsi, écrire, ensemble, l'engagement du territoire contre la pollution de l'air.

NDLR : En décembre 2020, le dispositif RÉPONSES a reçu trois étoiles aux Trophées de la participation attribués par le think tank Décider Ensemble en partenariat avec la Gazette des Communes. Cette distinction consacre la démarche de concertation menée sur le pourtour de l'étang de Berre par le SPPPI PACA et le valorise comme une action inédite à l'échelle nationale.

Le projet RÉPONSES fait partie des 6 lauréats de l'Appel à Projets sur la « Participation citoyenne dans les territoires » lancé début février 2021 par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). C'est une reconnaissance du travail déjà accompli à ce jour, mais aussi un signe de confiance dans la démarche.

## Le Centre Hospitalier de Martigues porteur d'une consultation du risque à Port-de-Bouc

L'Hôpital de Martigues propose depuis septembre 2019 une consultation de pathologies professionnelles et environnementales, sur rendez-vous, pour des patients orientés par leur médecin pour une suspicion de maladie professionnelle ou d'origine environnementale et habitant sur le territoire de la ZIP Fos/Berre.

Cette consultation, installée dans le centre de consultations de médecine générale porté par l'Hôpital à Port-de-Bouc, vise à répondre aux attentes et aux préoccupations des professionnels de santé du territoire et de la population, qui s'interrogent sur les conséquences sanitaires liées à la pollution industrielle et urbaine du pourtour de l'Etang de Berre. Elle a pour objectif

de récupérer les cas ciblés et domiciliés sur le territoire de la ZIP Fos/Berre, de révéler des activités de travail exposées à des cancérogènes et des expositions environnementales résidentielles, d'aider à la constitution des dossiers de reconnaissance et à la réparation des cancers professionnels.

Les patients sont pris en charge par un binôme constitué d'un médecin praticien hospitalier, le docteur Michel Mouysset, et d'une enquêtrice coordinatrice, Cyrielle Orénès, anthropologue de la santé et épidémiologiste.

**Contacts :**  
Tél. 04 42 43 20 82  
michel.mouysset@ch-martigues.fr  
cyrielle.orenes@ch-martigues.fr



Un flyer de cette consultation est joint à ce numéro afin que vous puissiez vous l'approprier et orienter vos patients si besoin.

## La santé auditive au cœur des équilibres en entreprise souvent ignorée ou délaissée

par Christiane De Felice, présidente de l'association ADEVIMAP

L'audition n'est pas synonyme de « vieillesse » ou encore « d'handicap » ! Au contraire l'oreille est au cœur des enjeux transverses de santé - de sécurité - de bien-être et de performance.

Le bruit est un agent insidieux et sa perception subjective. Il est générateur de dysfonctionnements socio-économiques majeurs en entreprise, même en deçà des seuils réglementaires !

**Le bruit est une cause de maladie professionnelle reconnue comme facteur de pénibilité.**

### Depuis 2016

Les Associations ADEVIMAP et SURDI13 s'inscrivent dans la semaine de la Santé auditive au travail dont l'objectif principal est de sensibiliser le public sur les risques auditifs en milieu professionnel et ses effets sur la santé.

### En octobre 2019

Elles sont intervenues auprès des salariés du site pétrochimique du secteur de Lavera :

- **SURDI 13** privilégiant l'information sur les conséquences du bruit sur la santé (solutions, prise en charge, prévention)
- **l'ADEVIMAP** informant sur la procédure pour obtenir une reconnaissance de maladie professionnelle en insistant sur la prévention.

**Cette action concertée a essentiellement permis de faire passer un message de prévention par le biais de discussions et, la remise d'une documentation à diffuser dans les services.**

Un niveau sonore élevé, une écoute prolongée peuvent provoquer des lésions irréversibles du système auditif et à plus long terme, des effets délétères sur la santé (perturbation du sommeil-effets cardiovasculaires...). De nombreux salariés sont concernés. Certains sont exposés quotidiennement à des bruits toxiques, d'autre sont exposés à une ambiance sonore élevée bien qu'au dessous des seuils réglementaires. C'est le cas du travail en espace ouvert où le bruit les empêche de se concentrer et est générateur de stress.

Chaque année de nombreux salariés demandent une prise en charge en maladie professionnelle pour atteinte auditive (MP 42).

Ont été reconnues: 844 en 2013, 822 en 2014, 799 en 2015, 704 en 2016 (données statistiques 08/2018 INRS). **Mais combien ne font pas la démarche ou la font trop tardivement ?**

**Les critères de prise en charge sont très stricts :** réaliser un audiomètre après 3 jours complets de cessation d'activité ou au cours d'une période n'excédant pas une année après la cessation de l'exposition aux bruits professionnels. Malgré cet état de fait, les surdités professionnelles sont les 3<sup>èmes</sup> Maladie Professionnelles en coût et les 4<sup>èmes</sup> en nombre.

**Si le bruit reste la nuisance la plus nocive pour l'audition, certains agents toxiques professionnels (les solvants aromatiques - le monoxyde de carbone - l'acide cyanhydrique...) ou extraprofessionnels (les antibiotiques et les anti-tumoraux...) peuvent fragiliser l'oreille interne des salariés.**

## Nouvelle réglementation relative à la protection de la population et des travailleurs sur la santé liés à l'exposition au radon

Gaz radioactif, incolore et inodore d'origine naturelle que l'on peut trouver dans l'air, le sol et l'eau, le radon est un cancérogène pulmonaire à risque pour la santé lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments. Un travail de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a permis d'établir une cartographie du potentiel radon couvrant l'ensemble du territoire métropolitain, qui conduit à classer les communes en 3 catégories à potentiel radon :

- **Catégorie 1 :** zone à potentiel faible,
- **Catégorie 2 :** zone à potentiel faible, localisée sur des formations géologiques à teneurs en uranium faibles, mais sur laquelle des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments,
- **Catégorie 3 :** zone à potentiel significatif.

### Où trouve-t-on le radon en France et localement ?

Si le radon est présent partout en France, il se trouve en concentration plus élevée dans les zones localisées sur les grands massifs anciens, ainsi que sur certains grès et schistes noirs.

Grâce à la connaissance de tous les paramètres ayant une influence sur les conditions de transfert du radon et des formations géologiques, l'IRSN a établi une cartographie du potentiel radon en France métropolitaine et en Outre-Mer.

**Tout le département des Bouches-du-Rhône est en zone 1, à l'exception de quelques communes, dont Martigues qui est en zone 2 et dont la mise à jour du DICRIM (Document communal sur les risques majeurs) prévue pour 2021 est en cours de réalisation.**

### Réglementation en matière de gestion des expositions de la population et des travailleurs au radon

Le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 a pris des dispositions concernant l'exposition des populations au radon dans diverses catégories d'établissements recevant du public (ERP) et tous les lieux de travail souterrains ou situés au niveau du rez-de-chaussée.

### Information des résidents des zones à potentiel radon

Le droit à l'information du public sur les risques majeurs, prévu dans le code de l'environnement, prend maintenant en compte le risque lié au radon et les maires des communes situées dans les zones à potentiel radon de niveau 2 ou 3 doivent intégrer ce risque à leur document d'information communal sur les risques majeurs.

### Établissements recevant du public

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, un niveau de référence a été fixé à 300 Bq/m<sup>3</sup>. En application de l'article D-1333-32, les propriétaires ou exploitants des ERP suivants sont tenus de surveiller l'exposition au radon : établissements d'enseignement (hors enseignement supérieur), d'accueil collectif d'enfants âgés de moins de 6 ans, établissements sanitaires, sociaux, médicaux sociaux avec capacité d'hébergement, établissements thermaux, établissements pénitentiaires.

### Le dépistage du radon dans ces catégories d'ERP est obligatoire dans les communes situées :

- **en zones 1 et 2** lorsque les résultats de mesurage existants dépassent 300 Bq/m<sup>3</sup>,
- **en zone 3.**

En cas d'absence de mesures existantes dans les zones 1 et 2, il n'y a pas d'obligation de réaliser des mesurages. En revanche, si des mesures précédemment réalisées ont montré un dépassement des limites, alors l'établissement doit poursuivre le suivi de l'exposition au radon.

### Dès lors qu'un dépassement est constaté, les actions sont les mêmes, quelle que soit la zone :

#### [RADON] > 300 BQ/M<sup>3</sup>

**Diagnostic :** inspection visuelle par le propriétaire.

#### Actions correctives simples :

- **étanchement ponctuel** pour éviter le passage du radon (fissures, joints sol/mur, passage ré-seaux),

- **vérification ventilation, aération naturelle** (ouverture régulière des fenêtres),
- **obligation de contre-mesures** vérifiant l'efficacité (sous 36 mois).

#### [RADON] > 1000 BQ/M<sup>3</sup>

**Expertise (norme NF X 46-060) :** identifier causes et voies de transfert. Information du préfet sous un mois.

#### Types de travaux +/- combinés :

- **traitement des soubassements** (cave, sous-sol, vide sanitaire) par dépressurisation,
- **étanchéité / remontées,**
- **amélioration du renouvellement d'air** (aération naturelle, mécanique, extraction ou insufflation, centralisée ou par pièces séparées),
- **obligation de contre-mesures** vérifiant l'efficacité (sous 36 mois).

### L'exposition des travailleurs

Les évolutions réglementaires prévoient que l'exposition au risque radon dans les lieux de travail soit désormais gérée comme tous les autres risques professionnels.

Toutes les communes employant des travailleurs exerçant en sous-sol ou au rez-de-chaussée en zones 1, 2 ou 3 doivent réaliser une évaluation des risques vérifiant si la concentration volumique en radon est susceptible de dépasser le niveau de référence de 300Bq/m<sup>3</sup> (article R.4451-13 du CT), dont les résultats sont à retranscrire dans le document unique d'évaluation des risques de l'établissement.

Les communes de zone 1 n'ayant aucune connaissance de valeurs antérieures peuvent considérer le risque radon comme négligeable.

Au contraire, les mesurages ne peuvent être écartés en zone 3.

Pour les communes de zone 2, l'employeur doit évaluer l'exposition de ses employés (et donc le risque associé), mais le texte national n'est pas plus précis pour l'instant.

# Un jeune médecin pleinement impliqué dans sa ville



**Dr Fabien Sasso,**  
médecin généraliste à Martigues

## Médecins en Pays de Martigues : Pourquoi avez-vous choisi de vous installer sur Martigues ?

Depuis la fin de mon externat, j'ai rapidement compris qu'il était nécessaire de s'installer en équipe et je ne m'imaginai pas travailler en exercice isolé. L'idée a germé et en tant que natif de Martigues, il me tenait à cœur de m'y installer. J'ai donc choisi d'effectuer la quasi totalité de mes stages à Martigues (3 à l'hôpital, 1 en médecin de ville avec mes futurs associés, 1 en autonomie à la clinique et 1 en CHU qui m'a permis de rencontrer mon directeur de thèse, le Pr Charpin Denis). La Ville par son soutien à la création des anciens îlots de formation m'a aidé car j'ai pu ainsi choisir mes terrains de formation et bloquer tous mes stages sur la ville où j'envisageais déjà d'exercer. Ces stages ont ainsi permis mon ancrage sur le territoire et favorisé ma rencontre avec des professionnels ayant les mêmes objectifs que moi : le partage et le travail en équipe. Dès le 1er semestre de mon internat, j'ai rencontré Gérard Eddi et Christian

Augé avec qui je partageais la même vision de notre métier et j'ai décidé de me greffer au projet de Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) en cours porté par l'association Sphère santé13, qui vient de voir le jour.

## MepM : Quel regard portez-vous sur le partenariat en santé et le parcours de soins à Martigues ?

L'exercice isolé est de moins en moins répandu et je pense qu'il n'existera plus du tout d'ici 10 ans. Les choses sont en train de changer, il faut travailler en équipe et pouvoir partager des patients. Le Plan Santé 2022 va dans ce sens et nous pousse à nous organiser dans cette voie. La relation ne doit plus être verticale mais horizontale avec chacun des professionnels de santé. L'objectif n°1 est de faire du lien avec les médecins généralistes ou spécialistes, lien quasi inexistant aujourd'hui, l'objectif n°2 étant de faire du lien avec tous les autres professionnels de santé. Ce lien peut très bien être effectué au travers d'une CTPS (Communauté professionnelle de santé) qui permet de regrouper tous les professionnels de santé à l'échelle du territoire et de partager grâce à des moyens d'échanges numériques sécurisés notamment la prise en charge de nos patients.

## À notre échelle, nous voulons offrir une prise en charge globale aux patients afin d'améliorer celle-ci.

Ceci est possible au sein de la MSP de l'Escaillon, labellisée par l'ARS et qui a ouvert ses portes à la patientèle le 17 mai 2021. L'objectif d'une MSP est que les professionnels de santé partagent les patients, travaillent en équipe et améliorent ainsi leurs conditions de travail. Le principe de partage des patients se fait au travers d'un logiciel patient partagé (ASIP2) mais également au travers de

réunions de coordination où 2 grands axes sont abordés : le parcours du patient complexe et la prise en charge des pathologies chroniques, notamment par le biais de protocoles.

## MepM : Vous avez fait une thèse sur l'étude ISAAC sur Marseille, est-ce que ces travaux vous éclairent sur votre pratique à Martigues qui rencontre des problématiques en lien avec la pollution de l'air ?

L'objet de ma thèse était de réévaluer la prévalence de l'asthme et des comparaisons données entre 1998 et 2016 sur les maladies infantiles et de la mettre en relation avec l'évolution de la pollution intérieure et extérieure de classes primaires d'écoles de Marseille. La conclusion de mon travail a été que la prévalence des maladies allergiques respiratoires infantiles a augmenté durant cette période mais que cette augmentation ne pouvait pas être mise en relation avec la qualité de l'air intérieur et extérieur qui s'était parallèlement améliorée dans les salles de classe, tout en ayant la moitié des salles de classe qui dépassaient les normes OMS concernant les PM2.5 (particules fines).

Le sujet de la pollution, notamment atmosphérique me préoccupe énormément mais je suis attentif à toutes les sources de pollution, comme la pollution intérieure (tabagisme passif, produits d'entretien, diffuseurs, humidité et insalubrité) et j'essaie de dépister les asthmes le plus précocement possible chez l'enfant.

J'aimerais dans ma pratique et au sein d'une communauté médicale, pouvoir participer à enrichir le registre des cancers attribuables soit à une exposition professionnelle soit environnementale et à l'avenir continuer à travailler avec l'association de surveillance de la qualité de l'air AtmoSud, qui avait activement participé à mon étude pour mon sujet de thèse.